

Newsletter du comité de la FAMH - 1^{er} trimestre 2016

Chers membres de la FAMH,

Les trois premiers mois de l'année 2016 ont été relativement calmes. Les travaux concernant **TransAL II** de l'OFSP se déroulent à huis clos; s'ils sont effectivement en cours, la FAMH n'a en tout cas connaissance d'aucun calendrier précis. Les 33 paramètres des praticiens sont déjà en application depuis bientôt un an. Le Conseil fédéral, c'est-à-dire l'OFSP attend les premiers résultats statistiques avant de discuter de mesures étendues supplémentaires. Il faut donc s'armer de patience.

La secrétaire générale Marianne Amiet a mis un terme à son **mandat** pour la fin de l'année et partira ainsi en retraite. Le comité a passé une annonce pour ce mandat et a déjà reçu plus de 10 candidatures. Le comité pourra vous fournir plus de renseignements sur la succession à ce poste à l'occasion de l'assemblée générale qui se tiendra le 14 juin 2016 à Berne.

En mars est paru un nouveau numéro d'**InfoLabo** qui s'adresse aux parlementaires, aux médias, aux partis politiques ainsi qu'à vous. Cette édition traite de la problématique des indemnités de remboursement des prestations de santé transfrontalières. Il s'agit de maintenir et de défendre la qualité des prestations actuelles.

Le **Service d'Accréditation SAS** donne matière à discussion. Ses procédés et ses décisions ne sont pas tout à fait incontestables et pas toujours compréhensibles. Le comité a déjà contacté les responsables et tentera d'éclaircir et de supprimer les incohérences lors de l'entretien.

Nous lançons de nouveau un appel concernant la collecte de données de la FAMH via medkey: la collecte de données a pour objet d'obtenir des informations statistiques sur les volumes des analyses réalisées par les laboratoires (à près de 100 % sur prescription médicale!). Ces données doivent nous être fournies par nos membres et non par les assureurs (caisses-maladie). Elles permettent aux représentants de la FAMH au sein des instances de la Confédération et du régulateur de défendre les exigences des membres de la FAMH en s'appuyant sur une documentation solide. Sans arguments bien étayés, ces intérêts ne peuvent pas être défendus. Afin que ces documents statistiques pèsent vraiment, ils doivent être aussi nombreux et exhaustifs que possible, c'est-à-dire refléter la réalité des laboratoires. Cet objectif doit de nouveau être accessible. En acceptant la modification des statuts lors de l'assemblée générale du 20 novembre 2014, les laboratoires membres de la FAMH ont renouvelé leur obligation de mettre leurs données à disposition. Le traitement des données est effectué depuis 2010 par la société medkey pour le compte de la FAMH, et ce avec un soin extrême (anonymisation des données des patients et des laboratoires). Leur interlocuteur est Thomas Banz, thomas.banz@tc-informatik.ch. Grâce à ces bases statistiques, il est plus facile pour le comité de défendre les tarifs! Nous comptons sur votre collaboration.

Votre comité de la FAMH

La prochaine newsletter sera publiée fin juin 2016.
Soleure, fin mars 2016